

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 19 février 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
20

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

**2024 – 66 (6) : Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024
et débat d'orientation budgétaire**

Rapport au Conseil municipal :

Débat d'orientation budgétaire 2024 de la ville d'Oberhausbergen

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment essentiel dans l'élaboration du budget des collectivités. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, prévu lors du Conseil municipal du 25 mars 2024.

Le débat budgétaire doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillés non seulement les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

S'agissant des engagements pluriannuels envisagés, la collectivité poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel présenté lors des précédents conseils municipaux, en prenant en compte le contexte inédit auquel la ville est confrontée. A l'instar du plan d'investissement de l'État et de celui de l'ensemble des collectivités territoriales, le plan pluriannuel d'investissements de la ville d'Oberhausbergen est exposé aux effets de l'inflation, à l'explosion des taux bancaires et à un coût de l'énergie élevé.

Ce débat, qui porte sur les orientations budgétaires de la ville d'Oberhausbergen, doit pleinement s'inscrire dans le contexte actuel, notamment marqué par une inflation substantielle couplée à une crise énergétique qui perdure dans le temps.

Le présent rapport a été rédigé, conformément au Code général des collectivités territoriales, afin de servir de base aux échanges des conseiller·e·s municipaux·ales. La somme de ces informations à jour de début janvier 2024 vise à leur permettre de mieux appréhender et d'évaluer, selon les hypothèses retenues, le niveau prévisionnel et le taux d'épargne brute, l'endettement à la fin des exercices 2023 et 2024. L'objectif étant in fine de pouvoir débattre, en toute connaissance de cause, des priorités de la politique municipale.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport, en annexe.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 février 2024 ;

Vu le présent Rapport d'Orientations Budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2024 ainsi que des orientations budgétaires pour les exercices budgétaires 2024-2030 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 de la commune d'OBERHAUSBERGEN à la Préfecture du Bas Rhin.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKHLEF